

Franck Scherrer

Entre le petit t et le grand T: la tension du génie urbain

Le 14 juin 1919, la commission extra-municipale du « Tout-à-l'égout » de la Ville de Lyon tient une séance importante, présidé par le maire, Edouard Herriot. On y retrouve presque tout l'élite de l'hygiénisme lyonnais: Burelle, expert en assainissement, le Doyen de la Faculté de médecine, le Directeur de l'Institut bactériologique, et bien sûr, Camille Chalumeau, Ingénieur en Chef de la ville et parfaite incarnation du génie urbain de la première moitié de ce siècle. Un réseau d'assainissement complet est une des « nouvelles technologies » dont E. Herriot a fait sa priorité dans ce que l'on appellerait aujourd'hui son plan de mandat. La commission revient d'un long voyage en Europe où elle a visité de nombreuses stations d'épuration. Elle a été particulièrement impressionnée par celle de Manchester, et il a été décidé d'expérimenter à Lyon son procédé des « boues activées ».

Malheureusement la réalisation d'une telle station grandeur nature est beaucoup trop coûteuse à court terme. La commission est en train de décider qu'elle soumettrait à l'approbation du Conseil Supérieur d'Hygiène de France un projet plus rudimentaire quant à l'épuration, en mettant en avant l'emploi d'un atout territorial: la puissance du débit du Rhône, et son pouvoir auto-épurateur. Le problème serait qu'il n'existe pas de norme nationale dans ce domaine. Herriot conclue la séance en priant C. Chalumeau d'insister dans sa lettre au CSHF « *sur cette idée que la Science Urbaine est fonction 1°) des conditions générales, 2°) des conditions locales* ».

67 ans plus tard, Claude Martinand publie le rapport sur le Génie Urbain qu'il a rédigé pour le compte du ministre de l'Équipement, rapport que l'on peut considérer comme le coup d'envoi d'une « renaissance » institutionnelle de ce champ d'action. La première partie comprend pour l'essentiel une tentative à la fois passionnante et désespérée de définition du génie urbain. Après avoir noté en particulier qu'il était difficile, sinon impossible d'identifier ce génie comme « *un ensemble de connaissances scientifiques et de pratiques professionnelles organisées autour d'une discipline majeure* » (la Science Urbaine?), C. Martinand ne débouche finalement sur sa définition canonique (l'art de concevoir, de réaliser et de gérer les réseaux techniques urbains) que pour la renverser quelques lignes plus tard: « *à mon sens, faire oeuvre de génie urbain, ce n'est (...) pas seulement maîtriser les techniques correspondantes, mais aussi et surtout de les restituer dans leur contexte local (...) Cela signifie que la notion d'optimum technique perd beaucoup de sa pertinence face à d'autres (...) légitimités.* ».

Conditions générales et condition locales, optimum technique et légitimité territoriale, en fait c'est toute la tension entre technique et territoire qui traverse l'histoire séculaire du génie urbain. Mais s'agit-il de la Technique et du territoire, ou des techniques et du Territoire? La première formule correspond plutôt à ce qui a prévalu dans les esprits durant la majeure partie du XX^e siècle, la seconde correspondrait mieux aux évolutions du dernier quart de siècle. Mais peu importe en fait, car cette relation nécessairement contradictoire est en quelque sorte un point aveugle, dans le contexte français, de l'expertise urbaine: il n'a jamais été analysé, codifié ou normalisé en tant que tel.

Le génie urbain émerge à un moment de l'histoire des sociétés occidentales où, comme l'a rappelé naguère Gabriel Dupuy, la technique change de statut. Ce n'est plus seulement un art efficace mais la Technique, entité abstraite transcendant les domaines particuliers des différentes techniques, une forme codifiée et canonique de convocation des « problèmes techniques » devant la rationalité scientifique.

Or, au Panthéon de la Technique, le génie urbain ne pouvait être que mal placé, parce qu'il est par excellence un savoir-faire pragmatique et efficace, efficace parce que pragmatique: toute sa légitimité vient de sa capacité à adapter des dispositifs techniques à un contexte territorial, ou encore à faire émerger une innovation technique d'un territoire. L'idiosyncrasie du local, loin d'être un simple résidu après expérience, est au contraire au coeur de la définition de sa rationalité. Ceci n'est pas très canonique.

D'autres traits de l'organisation sociale et politique française sont venus renforcer, sinon générer cette non-reconnaissance de la spécificité de ce savoir-faire pragmatique: l'incapacité, ou le refus, de l'ingénierie urbaine de se constituer en corps d'Etat au moment où l'organisation municipale est sous tutelle, justement des autres corps d'Etat et de leur expertise; une histoire de la normalisation des techniques urbaines qui est marquée en France, à l'inverse d'autres pays, par son caractère centralisé, descendant et a-spatial (la Circulaire Caquot en matière d'assainissement en est un des exemples les plus fameux); in fine, une absence de définition de l'intérêt général local qui se révèle préjudiciable dès lors que la décentralisation est, à partir de 1982, particulièrement rapide et aboutie dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement urbain.

En raison même de cet héritage, le seul problème de fondation d'un savoir constitutif du génie urbain est de dépasser cette contradiction entre, d'une part, la tentative de fonder un amalgame des différentes dimensions de l'action technique dans la ville sur la base d'une « Science des Villes », universelle, qui permette de codifier ou de standardiser un savoir faire pragmatique, sous une forme objectivante, c'est à dire séparé de l'irréductible singularité du local, et, d'autre part, la capitalisation de l'extraordinaire richesse de la pluralité d'expériences accumulées ou d'expérimentation réussies dans tant de villes différentes

Ceci rejoint ce que J. M. Offner appelle les « vices canoniques » de l'innovation urbaine. Ces vices s'incarnent dans deux types de manipulation de l'innovation urbaine par les acteurs locaux comme extra-locaux, « l'innovation héroïque » où le décideur surexpose

les moyens au détriment des fins de l'action, et « l'innovation prototype » qui abuse le local au nom de l'exemplarité. Le premier type parcourt les cas de figure où l'innovation sert essentiellement à la légitimation du notable, l'accroissement de légitimité passant par la capacité politique à innover donc agir autrement, mieux que les concurrents, tandis que le second souligne justement le paradoxe de l'innovation prototype ou « exemplaire » que la multiplication des programmes nationaux et internationaux de promotion de l'innovation urbaine et de « bonnes pratiques » en matière de développement durable promet aujourd'hui au plus haut point. L'injonction qui est faite ainsi, sous la forme d'appel à projet est justement paradoxale: toute solution développée localement doit, en toute subsidiarité, trouver son propre chemin, tout en aboutissant à l'élaboration de savoir-faire nouveaux, reproductibles et interchangeables.

.

Tout ceci peut paraître quelque peu pessimiste, mais ce n'est pas forcément rien que d'identifier le principal chantier, ou « réelle frontière » d'un développement du génie urbain aujourd'hui: le transfert d'expérience en matière d'innovation urbaine d'une ville à l'autre.

Et la station d'épuration? Certes, la « rente » du pouvoir d'auto-épuration du Rhône a bien été reconnu par le CSHF, rare exemple de normalisation ascendante. Pour autant, elle n'a été mise en service qu'en... 1972. Même Edouard Herriot, au faite de ses 52 ans de mandat municipal n'en a pas vu le bout. Mais ceci est une autre histoire: celle des temporalités des réseaux techniques urbains.